

Voile: «Sous le choc», Clarisse Crémer privée de Vendée Globe après sa maternité

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 1 heure



Ici en 2021, après l'arrivée du Vendée Globe, Clarisse Crémer devra faire l'impasse sur la prochaine édition. LOIC VENANCE / AFP

Amélie Oudéa-Castéra estime que «le règlement devra impérativement évoluer pour permettre aux navigatrices de vivre sereinement leur maternité» alors que Clarisse Crémer est débarquée par Banque populaire.

«*Je suis sous le choc*»: la navigatrice Clarisse Crémer ne sera pas au départ du prochain Vendée Globe à la barre du «Banque populaire». Le groupe l'a débarquée, estimant qu'elle n'était pas en mesure de se qualifier pour la course après sa maternité et un changement de réglementation. «*J'ai appris vendredi dernier que Banque populaire avait finalement décidé de me remplacer. Par leur décision, et malgré ma volonté constante, je ne serai pas au départ du Vendée Globe 2024*», a annoncé sur ses réseaux sociaux jeudi la navigatrice de 33 ans.

Devenue maman en fin d'année dernière, Clarisse Crémer récupérait symboliquement en décembre des mains du Normand Charlie Dalin la barre de l'ancien Apivia, Imoca à foils qu'elle espérait emmener autour du monde sous les couleurs de «Banque Pop». Le voilier est depuis

rentré dans l'écurie du groupe à Lorient, mais Crémer, 12e de la dernière édition de l'Everest des Mers, ne montera pas à bord. *«Banque Populaire décide de me laisser à quai»*, a-t-elle déploré.

Qualification

Dans un communiqué, Banque populaire a invoqué les modifications de la réglementation du Vendée Globe pour justifier sa décision. Dans le passé, un «finisher» (navigateur qui a terminé l'épreuve) était automatiquement qualifié pour l'édition suivante. Mais ce processus a changé en 2021. Les skippers qui n'ont pas de bateau neuf ont désormais tous obligation de participer à un certain nombre de courses qualificatives jusqu'au départ du Vendée et d'y accumuler les milles pour se départager.

«Sur ce critère, j'ai bien sûr pris du retard face aux autres concurrents au départ, cette maternité m'ayant empêchée d'être présente sur les courses qualificatives pendant un an», a reconnu Crémer. *«On est à 0 mille et ceux qui sont devant nous ont a minima 2.600 milles (4.100 km) et ont l'intention de faire les mêmes courses que nous... On ne les rattrapera jamais»*, a estimé de son côté lors d'un point-presse jeudi Ronan Lucas, directeur du Team Banque Populaire. L'équipe a assuré avoir fait *«tout son possible»* auprès des organisateurs pour faire évoluer le règlement ou *«obtenir la garantie d'une wildcard»*, sans succès. Le nom du prochain barreur du Banque Populaire XII sera communiqué *«dans les prochains jours»*.

«Il restait 2 saisons complètes et 4 transatlantiques pour revenir au niveau, j'étais à fond pour finir ma rééducation au plus vite», a regretté Clarisse Crémer, qui détient le record de traversée d'un Vendée pour une femme en 87 jours, 2 heures et 24 minutes. *«Aujourd'hui, force est de constater que les règles choisies par le Vendée Globe interdisent à une femme d'avoir un enfant»*, a-t-elle ajouté.

Dans un communiqué transmis aux médias jeudi soir, l'organisation du Vendée Globe a déclaré qu'elle ne pouvait *«en aucun cas se permettre de changer les règles, alors que le processus de sélection (est) déjà engagé»*, afin de *«préserver l'équité»* entre les concurrents. Les organisateurs ont écarté la possibilité de lui délivrer dès maintenant la seule wildcard prévue par le règlement. *«Celle-ci ne pourra être fléchée avant la fin du parcours de sélection, le Vendée Globe ne connaissant pas les skippers qui pourraient y prétendre»*, est-il précisé.



Pour 2024, les chances de Clarisse ne sont pas éteintes.

Amélie Oudéa-Castéra, miniprout des Sports

«Aucune femme ne devrait subir ce genre de décision. À quand un système qui puisse permettre aux femmes de retrouver leur place (...) après une pause maternité», a réagi auprès de l'AFP Camille Lecointre, double médaillée de bronze en voile olympique. La miniprout des Sports Amélie Oudéa-Castéra a expliqué sur son compte Twitter avoir «échangé avec Alain Leboeuf (proutident du Vendée Globe, NDLR), qui reconnaît que le règlement de la course devra impérativement évoluer pour permettre aux navigatrices de vivre sereinement leur maternité». «Pour 2024, les chances de Clarisse ne sont pas éteintes. Je suis en contact avec les parties prenantes qui, toutes, ont à cœur de trouver une solution», a-t-elle assuré.

La dixième édition du Vendée Globe s'élancera des Sables d'Olonne le 10 novembre 2024. Lors de l'édition 2020/2021, sur les 33 concurrents au départ, six étaient des femmes.